# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 20 JUILLET 1855.

Imprimée et publiée par F. WEISSE [illegible]

VENDREDI MATIN, 20 JUILLET.


## [illegible] et M. Marcy.

Nous [illegible] à ce qu'il paraît, dans les meilleurs [illegible] avec l'Espagne. Qui eut dit, le lendemain de l'inauguration de M. Pierce, que les liens d'équivoque amitié qui nous unissaient au gouvernement de Madrid, sous la présidence de M. Fillmore, se fussent resserrés sous l'administration de son successeur locofoco !

On se rappelle les menaces adressées à l'Espagne dans le discours d'installation de l'élu de la democratie [illegible] n'y allait pas de main morte, et, trompés par cette énergie factice, par cette indépendance superficielle, nous avons cru que l'annexion de Cuba ne tarderait pas à s'accomplir. Il est maintenant certain que la Reine des Antilles ne changera point de possesseurs, et qu'elle sera encore une colonie le jour où M. Pierce sortira de la Maison Blanche pour rentrer dans la vie privée.

Le discours de M. Auguste-César Dodge à la reine Isabelle est extrêmement significatif. Il est évident pour nous que cette harangue a été écrite par M. Marcy ou du moins qu'il l'a dictée à son protégé, ce qui revient au même. M. Auguste-César Dodge—quel superbe nom pour un ambassadeur républicain !—a reçu une leçon apprise par cœur. Nous voyons dans chaque phrase de sa courte allocution l'empreinte cauteleuse du secrétaire d'Etat. Celui-ci, opposé à la politique guerroyante vers laquelle penchait le président au début de son administration, s'est appliqué à effacer l'impression fâcheuse qu'avait pu laisser dans l'esprit de la reine et de ses ministres la politique audacieuse et conquérante de M. Soulé. "Madame," fait-il dire à son ambassadeur—car M. Auguste-César Dodge est plutôt l'ambassadeur de M. Marcy que celui de M. Pierce—"Madame, je remplis les ordres du président de la république, en vous exprimant les sentiments d'amitié et de haute estime qu'il a pour votre royale personne."

Voilà une façon de dire qui ressemble peu à la manière dont s'expriment habituellement nos ambassadeurs. Un ministre américain parle au nom de son pays et non au nom du président dont l'individualité est absorbée par l'omnipotence du peuple. Pour que M. Auguste-César Dodge—nous tenons à repeter ces pompeux prénoms—se soit écarté à ce point des usages de notre diplomatie, il faut que M. Marcy ait jugé nécessaire de rassurer [illegible] le cabinet de Madrid sur les [illegible] personnelles du président. M. [illegible] avait pris une attitude inflexible qui [illegible] agressive et dont s'était [illegible] la susceptibilité castillane. [illegible] l'ambassadeur americain ne [illegible] suivre la ligne de conduite [illegible] avait tracée le président, M. Marcy [illegible] M. Pierce et qui a sur lui la [illegible] le talent joint à la fermeté sur la faiblesse et la médiocrité, M. Marcy, disons-nous, a voulu couvrir l'administration en faisant peser sur M. Soulé toute la responsabilité d'une politique dont celui-ci était solidaire. Voilà pourquoi il a fait [illegible] directement le président dans la [illegible] de M. Auguste-César [illegible]. En nommant M. Pierce, le nouvel ambassadeur semble en effet distinguer le gouvernement et M. Soulé. C'est [illegible] à la fois ingénieuse et hypocrite [illegible] l'ancien ambassadeur n'a [illegible] point agi d'après les instructions du président.

De la part de M. Marcy cette fourberie [illegible] étonne pas. Cet homme d'Etat, [illegible] nous ne contestons pas l'habileté mais [illegible] doit répugner à tout esprit droit, à tout cœur honnête, fait de la [illegible] à la façon de Machiavel. Il suffit [illegible] pour s'en convaincre, de lire le reste du [illegible] qu'il a mis dans la poche de M. Auguste-César Dodge et que celui-ci [illegible] à Madrid avec l'aplomb d'un diplomate consommé. "Le desir le plus [illegible] du président et du peuple américain," [illegible] M. Marcy ou M. Dodge, comme [illegible] à l'audience royale, "c'est de [illegible] resserrer et se consolider les anciennes et amicales relations qui pendant [illegible] ont existé entre le gouvernement de Votre Majesté et celui des Etats-Unis." [illegible] on daigne nommer le peuple [illegible] il ne vient qu'en seconde [illegible]. Il aurait que l'individualité présidentielle figurât au premier plan, on sait [illegible].

Immédiatement après, M. Auguste-César Dodge déclare que, "autant par devoir que par une inclination personnelle, il ne négligera rien de ce qui pourra contribuer à faire disparaître toute cause de [illegible] entre les Etats-Unis et l'Espagne." C'est dire assez clairement, ce nous [illegible] que M. Soulé était personnellement cause de difficulté. Autrement [illegible] ambassadeur aurait l'air de nier [illegible] l'habileté de son prédécesseur, [illegible] existait du temps de ce dernier [illegible] différends qui ont été aplanis [illegible] arrivée à Madrid du protégé de M. Marcy. Au moment [illegible] Auguste-César [illegible] il n'y avait [illegible] difficulté pendante entre les deux [illegible] M. Perry étant parvenu [illegible] à l'amiablement. A quelle diffi[illegible] allusion M. Auguste-César? [illegible], au refroidissement [illegible] de M. Soulé à Madrid avait [illegible] que entre le cabinet espagnol et le [illegible] américain.

[illegible] de l'annexion de Cuba est [illegible] et le discours du célèbre Auguste-César Dodge en est le dernier [illegible]. Le rideau va tomber sur cette triste [illegible] M. Pierce a joué un si piteux [illegible] M. Marcy celui de Tartufe. Quant à M. Soulé, dont le dévouement [illegible] au projet primitif du président, et qui [illegible] dernier moment a été conséquent [illegible] même, il a été la victime du secrétaire d'Etat. Lui seul était sincère, lui [illegible] montre de la fermeté. M. Pierce a [illegible] ami, de bonne foi tout d'abord, [illegible] son irrésolution et sa faiblesse l'ont [illegible] à trahir l'ambassadeur qu'il avait [illegible].

Nous dirons [illegible] pourquoi M. M[illegible] montré [illegible] à l'acquisition de Cuba.

### Ex[cursi]on sur le chemin de fer des Opelousas.

[illegible] du chemin de fer des Opelousas [illegible] compagnies d'un grand nombre d'invités [illegible] une excursion sur le chemin de fer jusqu'au Bayou Lafourche. La promenade a été, nous assure-t-on, des plus agréables [illegible] pique-nique qui attendait les invités [illegible] avec entrain et appetit. Le premier [illegible] plusieurs orateurs ont pris successivement la parole et ont développé [illegible] de l'avenir du chemin de fer [illegible]. Dans la soirée, le convoi a ramené [illegible] tous les voyageurs.

[illegible] DES MARÉCAGES.—On sait que le voisinage des marécages est [illegible] à la santé et [illegible] dans l'économie des [illegible] la mort. Les temps [illegible] les plus [illegible] ne résistent [illegible] Nous trouvons [illegible] de douter qu'il y a pour [illegible] respirer les miasmes paludéens dans la [illegible] par l'Advocate de Baton Rouge. Ce journal fait remarquer que quatre des magistrats de l'Etat, chargés depuis deux ans d'organiser la vente des terres inondées de la Louisiane, ont succombé à la tâche. Ils ne sont pas morts de fatigue et d'un excès de travail, mais de maladies contractées au milieu [illegible]. Voici le nom des victimes: [illegible], R. gb Grant et Charles Beman.

L'honorable William Leigh Lee a présenté ces jours derniers au président Pierce les lettres qui l'accréditent auprès de notre gouvernement comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté, le roi de l'archipel hawaien.

[illegible] Journal et [illegible] le Morning Star arrivé [illegible] à la Nile Orléans aujourd'hui. Ce [illegible] a quitté la Havane le 26 juin.

Le gouverneur Jones, candidat du Tennessee au Congrès des Etats-Unis, vient d'écrire une seconde lettre sur le point controversé. Il s'apparaît pas à ce point, mais il déclare adopter les articles relatifs à l'esclavage que renferme le programme de la Convention de Philadelphie. Quant au programme de la Convention de la Louisiane, il l'approuve sans réserve d'un bout à l'autre à cause de ses tendances libérales.

Les journaux de Washington annoncent l'arrivée, dans cette ville, de M. G. M. Conrad et de l'honorable Isaac E. Morse de la Louisiane.

STEAMERS TRANSATLANTIQUES.—Les négociants de Boston se sont réunis le 16 juin au nombre d'environ cent cinquante, pour s'occuper de la création d'une ligne de vapeurs entre Boston et Liverpool, et a choisi un comité de trente-six pour recueillir des souscriptions en faveur du projet. On construira quatre steamers de première classe pour les besoins de ce service.

SINISTRE.—Le magnifique steamer John L. Stephens a été détruit par un incendie le 17 du mois sur la Delaware. Trois hommes de son équipage ont péri.

INDIENS A WASHINGTON.—Des délégués des Indiens Kaw, arrivés à Washington, ont demandé à leur grand père (le président) qu'on [illegible] sommes d'argent; on leur a donné des pantalons, des chemises et des souliers, et on les a fait accompagner au Kansas. Ils sont partis le 15 de ce mois de la cité fédérale très peu satisfaits de leur mission.

LES IVROGNES A NEW YORK.—La justice ne se ralentit point dans sa chasse aux ivrognes, dit le Courrier des Etats Unis. Tout individu trouvé par les rues, hors d'état d'user aisément de ses jambes ou de sa tête, est conduit par la police devant le juge, qui le condamne [illegible] dix jours, à défaut de paiement de $10 d'amende. [illegible] sur les plaintes [illegible] avec une rapidité inouïe. Déjà, depuis le [illegible] juillet, le nombre des [illegible] condamnés à expier [illegible] d'ivresse s'élève à environ deux cents. Il faudra bientôt un collège à établir [illegible] de Bacchus et de la loi de tempérance. Nous comptons plus sur la première supposition que sur la seconde.

DÉSASTRES DANS L'OUEST.—Le Louisville Courier fait un relevé complet des désastres survenus pendant les six derniers mois sur les rivières de l'Ouest. Il en résulte qu'il y eut perdu 53 bateaux à vapeur et 53 barques de transport à fond plat ou à quille, le tout représentant une valeur de $1,402,600 assurés sans [illegible].

Sur le nombre des vapeurs perdus, 25 ont été coulés par des chicots, 9 par des collisions, 13 ont été incendiés et 6 ont sauté. Chose extraordinaire, eu égard à un chiffre de sinistres aussi élevé, 79 personnes seulement ont péri, et 36 ont été blessées.

### CHRONIQUE LOCALE.

**MEETING DÉMOCRATIQUE.**

Le ban et l'arrière ban du parti démocrate s'était donné hier soir sur la rue du Canal, entre Chartres et Royale. L'assemblée était nombreuse mais bruyante et indisciplinée. Vers le milieu de la soirée surtout, la foule qui se pressait sur l'estrade en devenus tellement compacte qu'un grave accident en est résulté. Un des poteaux supportant les vases [illegible] l'esprit de vin enflammé fut renversé par la foule [illegible] et le liquide brûlant se répandit sur les personnes avoisinantes, [illegible] une panique s'en ensuivit. [illegible] des spectateurs placés sur l'estrade, et dans le [illegible] précipité que se fit vers le point opposé [illegible] de l'amphithéâtre s'abattit; plusieurs [illegible] ont été renversés et la confusion la plus complète gagna l'assemblée. Peu après on [illegible] à rétablir l'ordre et les orateurs continuèrent leurs discours interrompus par un événement qui aurait pu avoir des suites plus douloureuses. Une seule personne a été assez gravement brûlée et plusieurs autres, nous assure-t-on, légèrement blessées.

L'assemblée, qui était présidée par le gén. J. S. Planché, a été ouverte au premier lieu par M. M. Le [illegible] qui s'était désigné contre le parti Américain; il a stigmatisé d'abord ce [illegible] et ses principes, M. Albert Pike, et tout en prononçant [illegible] son respect pour ce citoyen, il a cherché à prouver qu'il n'y avait chez un adversaire [illegible] de sincérité politique. Enfin [illegible] le public a [illegible] plusieurs signes de mécontentement se sont manifestés.

M. M[illegible] a été, en terminant qu'il allait visiter les campagnes en compagnie de M. Wickliffe et qu'il [illegible] en confondre pour relever un succès [illegible] nous ne venons, a-t-il ajouté, "avec des [illegible] de la fête 16 ans nos mains et nos drapeaux flottants sur nos têtes."

M. Wickliffe et M. Heron ont ensuite pris la parole et l'assemblée s'est ajournée à 10 heures du soir.

**Grand incendie.**—Le feu a éclaté hier, à 2 heures du matin, dans un des appartements de l'étage supérieur de l'hôtel Verandah situé au coin des rues St-Charles et Commune. [illegible]

[illegible]

—Un autre incendie a éclaté hier soir, à 10 heures et demie, dans une petite maison en bois, à l'encoignure des rues Esnogue et Levée, et s'est étendu à deux autres petites bâtisses à côté.

### Journal du siége.

L'Impartial, de Smyrne, donne, comme un journal au siége de Sébastopol, les détails suivants sur les journées des 10 et 11 juin devant cette ville:

« Dimanche, 10 juin.—Le feu à la gauche a été [illegible] dans la journée, sans résultat important. Hier il n'avait pas été de même. Notre batterie du fort Génois, qui tire sur le fort russe dit le Fort Rouge, les batteries circulaires en avant du bastion de la Quarantaine et le bastion lui-même, ont concentré quelque temps leur feu, à été extraordinairement réussie au silence.

« Inutile de vous dire que la ville de Sébastopol, s'étageant sur le mamelon en arrière du fort [illegible] de la guerre, est parfaitement intacte. Edifices, églises, maisons, resplendissent au soleil [illegible]

[illegible]

« Lundi, 11 juin.—Cette nuit il y a eu une sortie [illegible]

[illegible]

### FEUILLETON.

## LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

### CHAPITRE V.

**Le sursis.**

Mais si impérieux que fût le geste du roi, Dominique n'obéit point; seulement, il se releva, et, d'une voix respectueuse, mais ferme:

—Sire, dit-il, Votre Majesté s'est trompée: je ne demande pas, et plutôt je ne demande pas la grâce de mon père.

—Que demandez-vous donc, alors?

—Sire, je sollicite un sursis de Votre Majesté.

—Un sursis?

—Oui, Sire.

—De combien de jours?

Dominique calcula dans son esprit, et, tout bas:

—De cinquante jours, dit-il.

—Mais, fit le roi, la loi accorde trois jours au condamné pour se pourvoir, et le pourvoi est toujours une affaire de quarante jours.

—C'est cela, Sire, la Cour de cassation, et la presse, peut rendre son arrêt en deux jours, en un jour, et d'ailleurs...

Dominique hésita.

—Et d'ailleurs, répéta le roi; voyons, achevez votre pensée.

—Et d'ailleurs, mon père ne se pourvoira pas.

—Comment, votre père ne se pourvoira pas? Dominique secoua la tête.

—Mais on le sauve, s'écria le roi, votre père veut-elle mourir?

—Il ne fera rien du moins pour échapper à la mort.

—Alors, Monsieur, la justice aura son cours.

—Sire, au nom de Dieu, au nom de Dieu, accordez-moi ce que mes amis m'ont demandé.

—Eh bien, oui, Monsieur, je le lui accorderai peut-être, mais à une condition d'abord: c'est que le condamné se pourvoira pas la justice; que votre père se pourvoie, et je verrai s'il convient, avec les trois jours de délai que les lois accordent, de lui accorder un sursis de cinquante jours.

—Ce n'est point assez de 43 jours, Sire, dit solennellement Dominique, il m'en faut cinquante.

—Cinquante, Monsieur, et pour quoi faire?

—Pour faire un voyage long et pénible. Sire, pour obtenir une audience que j'obtiendrai difficilement, peut-être, pour revenir de ce voyage, voulez-vous que M. le roi m'accorde les cinquante jours, Sire, ne vous serait-il pas accordé.

—Vous faites un long voyage?

—Un voyage de trois cent cinquante lieues, Sire.

—Et vous le faites à pied?

—Je le fais à pied, oui, Sire.

—Pourquoi le faites-vous à pied, dites?

—Parce que c'est ainsi que voyagent les pèlerins qui ont une grâce suprême à demander à Dieu.

—Mais si je faisais les frais de ce voyage, si je vous donnais l'argent nécessaire....

—Sire, que Votre Majesté réserve l'argent qu'elle me donnerait à quelque pieuse aumône. J'ai fait vœu d'aller à pied, et pied nus.

—Et, dans cinquante jours, vous vous engagez à pouvoir l'innocence de votre père.

—Non, Sire, je ne m'y engage point, et je ferai ce que les autres à ma place ne pourraient s'y engager. Mais j'affirme qu'après le voyage que j'entreprends, je n'ai pas de moyens de proclamer l'innocence de mon père, j'affirme que j'accepterai l'arrêt de la justice humaine, me bornant à répéter au condamné les paroles de Jésus.

—J'appelle sur vous la miséricorde divine.

Une [illegible] nouvelle s'empara de Charles X.

Il regarde l'abbé Dominique, et, en voyant sa franche et loyale figure, une demi-conviction entra dans son cœur.

Mais, dit cependant, car, on le sait, le roi Charles X n'est pas le bonheur d'être toujours [illegible]

[illegible]

... du fort pour le bâtiment, malgré l'abbé Dominique, erra dans ses yeux et sur ses lèvres.

Charles X, à son tour, vit ce sentiment faire comme une flamme, et Bourbon après tout, s'est à demi-promis à la grâce; il est au fond de cœur [illegible] son aïeul Henri IV.

La vérité, qui tout au moins le doute, lui apparut dans la douce lumière; il n'osa point refuser [illegible]

—Monsieur l'abbé, lui dit-il, je n'ai point encore répondu négativement ni affirmativement à votre demande, mais si je ne l'ai point fait, c'est que je regardais passer devant mes yeux un [illegible]

—Sire, s'écria l'abbé en faisant deux pas en avant, il est temps encore et le roi n'a qu'à dire un mot.

—Je vous accorde donc sursis, Monsieur l'abbé, dit le roi [illegible]

—Sire, voudriez-vous me donner le moyen, dès mon arrivée, de pénétrer jusqu'à vous à toute heure du jour et de la nuit.

—Volontiers, dit le roi.

Et il sonna.

—Vous voyez monsieur, dit Charles X à l'huissier qui entra, remarquez-le, et n'importe à quelle heure du jour ou de la nuit qu'il se présentera, qu'on l'introduise près de moi. Prévenez-en les gardes de service.

L'abbé s'inclina et sortit le cœur plein de joie, ainsi de reconnaissance.

### CHAPITRE VI.

**Le Père et le Fils.**

L'abbé descendit les marches du palais des Tuileries, le cœur plein d'une émotion [illegible]

[illegible]

—Oh! mon pére, dit l'abbé, il n'y a point de ma faute si je ne suis pas venu plus tôt.

[illegible]

(A continuer.)

---

**Avis aux [illegible]**

[illegible] Friseur, à Chartres...

J. WRIGHT & Co, No 151 rue Chartres.

**LES VERS!—LES VERS!**

[illegible]

BOWIL & HEAD, No 111, rue de Chartres.

**Cordiale [illegible] au gingembre, de Sutherwood.**

CETTE excellente liqueur, qui renferme toutes les vertus [illegible]

COTHERWOOD & ELMORE.

**A vendre: DEUX ESCLAVES de valeur [illegible]**

UN nègre créole de 19 ans [illegible]

COGNAC—[illegible]

E. LAMBERT.

[illegible]

## Vente d'un fort stock d'étoffes riches pour robes—Modes de Paris

Et Broderies Françaises et anglaises.

D. P. SCANLAN & CO, Nos 12 & 14, rue de Chartres.

Etant décidés à clore leurs affaires en cette maison, vendront, à partir de lundi 16 juillet, leur stock de marchandises riches, [illegible]

**LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE, sa culture, sa manufacture, ses produits.**

Ou recherches chimiques sur toutes les substances que la canne à sucre renferme.

TEL est le titre d'un ouvrage dont la première partie doit [illegible] la Nile-Orléans avant la fin de l'année 1855.

[illegible]

J. B. AVEQUIN.

**Demande de Nourrice.**

ON demande une nourrice. [illegible]

**POUR CAUSE DE DEPART. A vendre DANS LA PAROISSE DE TERREBONNE, DISTRICT DE TCHACAHOULA,**

UNE JOLIE TERRE, [illegible]

Tr [illegible] ... au 1er septembre 1855.

Références:

1—A la Nouvelle Orléans—à J. F. Barreau, rue Condé No 49.

2—M. Bo. b, avocat à Thibodauxville, [illegible]

**Vanne.** M. J. GUILLET, [illegible]

W. H. BARLOW & Co.

L. F. MAXENT.

## CANDIDATS.

Tout avis de candidature devra invariablement être payé d'avance.

M. R. M. MEASONEY est candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District, pour remplir la vacance [illegible] l'honorable J. N. Lea.—L'élection aura lieu le 13 août 1855.

[illegible] candidat à la place de Troisième juge de Paix. L'élection a lieu le 6 novembre prochain.

RICHD RICHARDSON

Nous sommes autorisés à annoncer que l'honorable M. MASONEY est candidat pour Greffier de la Deuxième Cour de District.

**HOTEL WASHINGTON, AU LAC. Grands Concerts d'été,**

Par LAMBARÉ.

Les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine.

Prix d'admission........25 cents.

On commencera à 7 heures précises.

M. J. K. BLACHE [illegible]

BLACHE & BEAUMONT.

**Protection sûre, Coffres-forts.**

[illegible]

**A vendre: [illegible]**

ISAAC BRIDGE.

**500** [illegible]

## Aux demoiselles.

ON demande immédiatement chez le professeur DENTTE, No 13 rue St. Charles, plusieurs demoiselles [illegible]

**COLLEGE DE ST JOSEPH, Bardstown, Ky.**

UN professeur de ce collège se trouve maintenant dans le Sud et partira pour Bardstown [illegible]

**A LOUER.**

Un magnifique MAGASIN en briques, [illegible]

**Bureaux et Salle des Livres.**

RUFUS DOLBEAR.

**Dissolution de société.**

LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute [illegible]

Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855.

AMÉ E. CAVELIER, L. F. MAXENT.

**AVIS.**

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission [illegible]

L. F. MAXENT.

**Demande d'une cuisinière.**

UNE bonne cuisinière [illegible]

**Résidence à vendre à la Baie St. Louis.**

**Avis aux Habitants.**

CHARGEMENT du [illegible] J. R. MONTAGNE [illegible]

**Aux marchands.**

[illegible]

**Avis.**

[illegible]

## Le navire Américain HORATIO, capitaine J. B. Eames, [illegible]

C. AVAROC & CO, 144 rue Royale.

**AVIS PERSONNEL.**

M. DURUPT François, [illegible] Montréal, Canada.

**Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.**

ARRANGEMENT POUR L'ÉTÉ.

CONVOIS pour passagers, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et de Passage de Lafourche à Alger.

Départ d'Alger à 8 heures du matin; arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin.

Départ du Passage de Lafourche à 3 heures de l'après-midi et arrivée à Alger à 6 heures du soir.

CONVOI SPÉCIAL.

Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedis, à 4 heures de l'après-midi [illegible]

Au Bayou des Allemands........$1 25

Au Passage de Lafourche........2 50

A. R. [illegible], vice-président.

**PAPIERS PEINTS NOUVEAU DELCROIX.**

**108—Rue de Chartres—108.**

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plus [illegible]

DELCROIX, 108, rue de Chartres.

**Apprenez l'anglais!!!**

CEUX qui désirent acquérir [illegible]

## GRAND EXPRES

**De la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.**

UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur la route du chemin de fer des Opelousas, entre la Nile Orléans et le Bayou Lafourche, [illegible]

STARR & JONES, No 26, rue du Camp.

**Magasin de Tapis.**

TAPIS—[illegible]

A. BROUSSEAU & Co., 23, rue de Chartres.

**LAGAY & LACAZE, 30, rue de Chartres. Importateurs de confections.**

**P. A. HEBRARD, 132, rue du Canal, près Baronne.**

**EN VENTE CHEZ H—ERT, FAYA et LELIEVRE**

**Etudes sur les bases de la science médicale,**

PAR LE Dr J. C. FARAT, DE LA N.-ORLEANS.

**TARIF ou Douane américaine.**

UNE nouvelle édition, revue et corrigée, [illegible]

## Bureau des Commissaires et Agents de contrôle [illegible] de John McDonogh.

AVIS est par le présent donné que les Commissaires [illegible]

WM. F. BISBOTT.

**A VENDRE.**

**LOUISIANA HOTEL—BAIE ST LOUIS**

A. COUDRAIS.

**Soda-Water, Encoignure Chartres et Conti. LOPEZ & Co.**

FABRICANTS du célèbre SIROP DE NECTAR [illegible]

**Librairie française de Ver HEBERT & Co, 149, rue de Chartres.**

**Avis aux Abonnés.**

**VER HEBERT & Co, 149, rue de Chartres.**

RECU par le [illegible]

**J. VINCENT. LEFÈVRE & Co, Salon de Crèmes à la glace.**

[illegible]

**MARCHANDISES SECHES! A une Grande Réduction!**

DUREL & KUNTZ, RUE ROYALE.

**GALERIA DAGUERREOTYPE de MONSEIGNAT.**

**Journaux français. Ver HEBERT & Co, 149, rue de Chartres.**

**Avis important.**

AUX personnes [illegible]

**HOTEL DES CHENES, BILOXI, Miss.**

MM. JNO. B. PRADAT & Co. [illegible]

**Vente à prix de [illegible]**

[illegible]